

SERMENTIZON INFOS



Madame, Monsieur,

Le 25 janvier dernier lors des vœux, une centaine de personnes était présente pour accueillir les 7 bébés nés en 2024 ainsi que les nouveaux habitants de la commune qui ont eu l'amabilité de venir se présenter.

Les associations ont présenté le bilan des manifestations passées et surtout le calendrier 2025. Nous serons bien occupés si nous participons à toutes les manifestations prévues par nos associations !!!

Vous avez un maximum d'informations sur ces activités dans ce nouveau « Sermentizon infos ».

Nos bibliothécaires bénévoles ont profité de la soirée pour remettre des nouvelles cartes de lecteurs qui donnent l'accès à toutes les bibliothèques et médiathèques de Thiers Dore et Montagne qui adhèrent au réseau « Le Fil ».

Vous trouverez également des informations sur les travaux réalisés par la municipalité ainsi que des informations utiles au quotidien.

Bonne lecture à toutes et à tous, très cordialement.

Et encore une fois **bonne année 2025**.

Serge THEALLIER 06 43 41 09 91

Mairie : Tél. 04 73 53 19 32

Courriel : mairie.sermentizon@wanadoo.fr

Site internet : www.sermentizon.fr ou www.mairie-sermentizon.fr

Horaires d'ouverture :

- Mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h 45
- Mercredi et jeudi de 8h 30 à 12h 30 et de 14h00 à 16h45
- vendredi de 8h30 à 12h30

Agence postale : Tél. 04 73 53 14 26

Horaires d'ouverture :

- mardi – mercredi – jeudi – vendredi – samedi de 9h00 à 12h00
- Fermée le lundi

Comité de rédaction

Serge Theallier
Christiane Champilou
Elisabeth Fresneau-Labarre
Renaud Martel
Emilie Bilisari

Voirie communale

Des travaux de voiries d'envergure ont eu lieu en 2024.

Profitant d'une subvention du département (le FIC, fonds des initiatives communales) finançant à hauteur de 40% les travaux sur la voirie communale, nous avons entrepris la réfection de la chaussée dans plusieurs lieux dits de la commune.

Les travaux ont donc eu lieu en fin d'année 2024 et ont été réalisés par l'entreprise COLAS.

Ce programme a permis de rénover la voirie comme suit : 500 mètres à Laussedat, 1000m à Bonarme, 200 m à Barboucy, 300m à Troisvilles. Il a également permis, grâce à la tranche optionnelle, la création d'un enduit bicouche sur le chemin de Saint Bertrand.

Les travaux ont été l'occasion de curer les fossés et de les redessiner aux endroits nécessaires. L'ensemble du programme a été facturé 128 000 € TTC.

Pour votre totale information, l'entreprise Colas repassera au printemps 2025 pour quelques retouches afin de finaliser ce programme de travaux.

En 2025, d'autres projets de réfection de voirie communale moins conséquents cette fois-ci sont en réflexion ou en cours de chiffrage, les prochains « SERMENTIZON Infos » seront l'occasion de vous informer à ce sujet. Nous vous rappelons que vous pouvez porter à notre connaissance les différentes demandes concernant la voirie. Ces demandes seront toutes étudiées afin d'être planifiées dans les futurs projets.

Panne de téléphone et internet

Réponse du délégué Régional de Orange Auvergne à notre courrier. Nous avons envoyé par courrier le 12 septembre 2024, la liste des pétitionnaires du collectif qui sollicitaient un dédommagement pour la panne du réseau ayant eu lieu lors des intempéries constatées le 20 juillet 2024.

« Nos équipes techniques sont intervenues dans le cadre du dérangement collectif signalé le jour même, impactant plusieurs foyers de la commune de Sermentizon. La coupure d'un câble fibre entre Sermentizon et Courpière est à l'origine de l'incident, ce dernier appartient à l'opérateur d'infrastructure Auvergne THD. Deux poteaux ont été également endommagés. Les réparations définitives ont été achevées le 14 août 2024. Veuillez noter qu'il appartient à chaque client de se rapprocher de son opérateur commercial, pour une éventuelle demande d'indemnisation »

Feu de plein air Réglementation dans la Puy de Dôme

Le brûlage des végétaux et autres est **strictement interdit** toute l'année pour les particuliers.

Pour les agriculteurs : Les feux de plein air sont réglementés par l'arrêté préfectoral n°20241336 du 5 août 2024.

Cet arrêté précise la nature des matériaux qui peuvent être brûlés et les conditions dans lesquelles l'opération doit être réalisée. Cette réglementation ne doit pas faire oublier que la valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie est à privilégier. Certains types de feux sont autorisés sous réserves et avec une période d'interdiction du 1er juillet au 30 septembre (sans dérogation)

L'arrêté est disponible à la mairie.

LES EFFETS DE LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE SUR LE TERRITOIRE DU VALTOM

Le brûlage des végétaux constitue un impact local fort et occasionne des conséquences multiples :

- augmentation des risques d'incendie
- salissures et dégradations des milieux naturels, des cultures et des bâtiments
- destruction de ressources (déchets végétaux) pour lesquelles il existe des solutions alternatives de valorisation (dépôt en déchetterie, plateformes de broyage et de compostage, composteurs, ...)
- impact sur la santé des personnes à l'origine du feu et de la population environnante.
- conflit de voisinage

Les effets sur la santé peuvent être immédiats ou à long terme (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers, etc...).

SANS LA POLLUTION DE L'AIR :
40 000 DÉCÈS évités chaque année, dont 4 400 décès en Auvergne-Rhône-Alpes.
8 MOIS d'espérance de vie gagnée en moyenne pour les moins de 30 ans.

Source : Agence Santé Publique France

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes.

VOUS DÉSIREZ PLUS D'INFORMATIONS SUR LES SOLUTIONS ALTERNATIVES POUR VOS DÉCHETS VÉGÉTAUX ?

VOUS POUVEZ...

- COMMANDER UN COMPOSTEUR**
Grâce à notre module de commande.
- APPRENDRE LE JARDINAGE AU NATUREL**
en téléchargeant (grâce au QR code ci-contre) nos fiches de formations.
- TROUVER VOTRE DÉCHÈTERIE**
En consultant notre carte interactive répertoriant toutes nos installations ;

ARRÊTEZ DE BRÛLER VOS DÉCHETS VÉGÉTAUX !

SOUSCRIPTION À L'ADRESSE
www.valtom63.fr

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS EST INTERDIT
DES SOLUTIONS ALTERNATIVES EXISTENT POUR LES TRANSFORMER EN RESSOURCES

Financé par République Française, Agence Nationale de l'Air et de l'Atmosphère, Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

VALTOM

Terrain de jeux

Rénovation de l'aire de Jeux

2024 a été l'occasion de rénover l'aire de jeux présente à l'arrière de la Mairie qui n'était plus trop attractive. Cette rénovation réalisée par l'entreprise REPLAY SERVICES, a permis l'installation de multiples équipements tels qu'une structure multifonctions avec toboggans, filets, mur d'escalade et plateforme, une table de ping-pong, un fronton basket foot et autres jeux ressort et nacelle pour un montant de 56 000€ TTC, financé à 40% par le département du Puy de Dôme dans le cadre du FIC (fonds des initiatives communales).

Cette réalisation est un succès et l'on a pu voir la fréquentation de ces jeux augmenter sensiblement.

En 2025, nous allons procéder à quelques ajustements permettant la sécurisation de cette aire de jeux.

Une séparation doit être installée entre l'aire de jeux et la surface dédiée au fronton basket foot. Une barrière sera donc mise en place afin d'éviter le passage et le stationnement de véhicules sur cette surface. Cette barrière sera amovible pour laisser le passage des pompiers. Le but de ces ajustements est de permettre aux enfants de jouer sans perturbation et aux parents de pouvoir amener leurs enfants sereinement.

Dans l'attente de la réalisation de ces aménagements, nous appelons à la responsabilité de chacun pour respecter cette espace et en faire « le lieu » de divertissement pour les enfants de la commune.



Avant



Après

Cimetière

Par délibération en date du 21 mai 2021, le Conseil Municipal de la commune de Sermentizon a engagé la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon, situées dans le cimetière communal. Cette procédure arrivera à terme le 25 juillet 2025 et le début effectif de la reprise matérielle des concessions sera possible à partir du 1er février 2026.

Environ une centaine d'arrêtés municipaux individuels qui décrivent avec précision les modalités de cette reprise matérielle et la destination des dépouilles mortelles (ossuaire ou crémation) vont être rédigés.

Les concessions en état d'abandon sont matérialisées par de petits panneaux. N'hésitez pas à contactez la mairie si vous êtes concernés ou si vous avez des renseignements.

A propos du Téléthon...

Tout d'abord petit retour en arrière avec les résultats nationaux et départementaux de 2023, que nous a communiqué la coordination 63.



" Le résultat officiel du Téléthon 2023 est désormais connu et c'est avec beaucoup d'émotion et de fierté que nous voulons le partager avec vous.

Grâce à vous, grâce à votre engagement et la mobilisation de tous, nous avons le plaisir de vous communiquer la collecte finale du Téléthon 2023 : 92 905 533 €. Cette collecte est le fruit de la mobilisation de millions de donateurs, bénévoles, partenaires sur tout le territoire.

Au niveau de la région la collecte a été belle, grâce à vous, avec un chiffre de 391 596.47 €.

Concernant la commune, cette année 2024, nous étions une centaine à partager un moment convivial autour de la paella du Téléthon, le samedi 16 novembre à la salle des fêtes de Sermentizon. Grâce à vous et aux dons collectés, nous avons fait remonter environ 2100 euros à la coordination départementale.

Au nom des bénévoles et de la commission sociale de la mairie, merci encore pour le soutien que vous apporter chaque année à cette manifestation et donc aux malades.

Nouveau !

Un container spécifique pour collecter les cartons d'emballages. Il est situé à coté du local poubelles derrière la mairie



Rappel des règles concernant l'élagage et l'abattage des arbres et haies au bord des routes.



Chaque riverain a l'obligation d'élaguer ses arbres et tailler ses arbustes et haies ou procéder à l'abattage des arbres morts qui menaceraient de tomber, dès lors qu'ils sont en bordure des voies publiques et privées.

Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

Les arbres, haies et buissons des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereux pour la sécurité en diminuant la visibilité pour les usagers des routes, piétons et automobilistes, mais également compromettre la sécurité ainsi que la maintenance des réseaux aériens.

Les produits de l'élagage ne doivent en aucun cas séjourner sur la voie publique ou tout autre chemin communal et doivent être enlevés au fur et à mesure.

En bordures des voies départementales, communales et des chemins ruraux, faute d'exécution par les propriétaires riverains ou leurs représentants, les opérations d'élagage peuvent être exécutées d'office par la commune et aux frais des propriétaires riverains après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception non suivie d'effet.

Bibliothèque

Tout est prêt ! Il est temps de vous présenter Le Fil, réseau de médiathèques de Thiers Dore et Montagne

C'est l'aboutissement de deux ans de travail. 15 médiathèques sont associées à ce réseau, dont la bibliothèque de Sermentizon. Cette mise en réseau a pour objectif de faciliter l'accès à la culture sur toutes les communes et également de réunir les acteurs des lieux de lecture (salariés et bénévoles).

Concrètement, les lecteurs auront la possibilité d'emprunter des ouvrages dans différents lieux avec un choix bien plus vaste donc. Pour cela, une carte de prêt unique a été mise en place. Elle vous attend à la bibliothèque !



Vous pouvez retrouver toutes les informations du réseau sur un site internet : <https://mediathequeslefil.cctdm.fr>

De là, vous avez la possibilité de consulter votre compte lecteur ainsi que le catalogue des documents du réseau, de faire des réservations en ligne mais également d'accéder à des ressources numériques en ligne.

Nous sommes à votre disposition pour vous faire une démonstration à la bibliothèque.

Les bénévoles Yvette, Nicole, Christine, Raymonde et Anne.

Horaires d'ouverture : Mercredi 15h-17h et Samedi 9h30-11h30



Frelon asiatique

Le frelon asiatique est toujours très présents sur la commune. Une dizaine de nids ont été détruits en 2024.

Il est donc très important de placer des pièges au printemps dès le mois de février lorsque la température atteint 12° mais aussi à l'automne jusqu'à début décembre selon la température pour réduire le nombre de nids de frelons asiatiques. Pour mieux comprendre leur mode de vie, voici ci-contre le cycle biologique du frelon asiatique.

Au printemps, le frelon asiatique va rechercher une **nourriture sucrée**. Pour le piégeage, on peut préparer un **mélange maison** (1/3 bière - 1/3 vin blanc - 1/3 sirop). L'alcool va permettre de limiter le piégeage des abeilles même s'il convient de **garder à l'esprit qu'il n'existe pas d'attractif véritablement sélectif** à ce jour.



Il existe différents types de pièges qui peuvent être **achetés** dans le commerce comme des pièges de type nasses. Il est possible de les **fabriquer soi-même**, avec une bouteille en plastique. Cependant, **il est crucial de bien vérifier que le système permet aux autres insectes** (guêpes, abeilles, mouches...) de ressortir. Il est conseillé de le doter d'**orifices de 5 mm** permettant aux petits insectes non ciblés (guêpes, abeilles...) de s'échapper et d'un trou d'entrée suffisamment large pour laisser passer le frelon asiatique.

N'hésitez pas à nous contacter au 06 45 05 46 11 si vous soupçonnez sa présence près de chez vous ou si vous souhaitez des renseignements.

Lutte contre les déjections canines

Une crotte de chien sur le trottoir, pourquoi est-ce aussi problématique ?



C'est avant tout un problème d'hygiène, une crotte de chien met plusieurs mois à se dégrader. Elle contient des bactéries nocives pour la santé des humains et des animaux. Pensez aux enfants qui peuvent se souiller, aux personnes âgées qui peuvent glisser, aux personnes à mobilité réduite circulant avec des fauteuils, aux personnes non voyantes, mais aussi à ceux qui entretiennent ces espaces verts.

Les crottes de chiens sont particulièrement abondantes dans le bourg de Sermentizon et en particulier devant l'église et devant les boîtes aux lettres.

Que dit la loi : « Les déjections canines sont interdites sur les espaces publics : voies, trottoirs, espaces verts et zones de jeux pour enfants, par mesure d'hygiène avant tout. » Le propriétaire du chien est tenu de procéder au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine communal. L'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe.



Il est aussi rappelé que le propriétaire de l'animal est responsable des dégâts occasionnés par celui-ci, **qu'il est interdit de laisser divaguer un animal domestique** et que la commune peut le confier à la fourrière (frais à la charge du propriétaire).

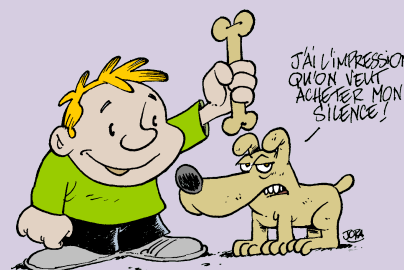
Soyons vigilants et responsables, et évitons ainsi les accidents.

Obligation de gérer les animaux errants

Les maires doivent prendre toutes dispositions propres à empêcher l'errance des chiens et des chats. Ils peuvent par exemple ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Les chiens et chats trouvés errants sont conduits à la fourrière et y sont maintenus aux frais du propriétaire ou du détenteur.

À l'issue d'un délai franc de garde de huit jours ouvrés au lieu de dépôt désigné, si l'animal n'a pas été réclamé par son propriétaire, il est alors considéré comme abandonné et peut être cédé à une fondation ou une association de protection animale pour être mis à l'adoption, ou, après avis d'un vétérinaire, le maire peut le faire euthanasier.

POUR UN BON VOISINAGE



Nous avons régulièrement en mairie des habitants qui se plaignent de nuisances sonores causées par un ou plusieurs chiens. Si notre maire doit tenter d'assurer une certaine tranquillité publique à ses administrés, et le fait, il ne peut pas tout.

C'est d'abord de la responsabilité à toutes et tous !

Selon l'article L. 2212-2- 2° du Code général des collectivités territoriales, les bruits de voisinage sont de la compétence du maire qui peut faire voter un arrêté permettant de verbaliser les propriétaires de chiens aboyeurs. Ce genre de procédure est pénible pour tout le monde, longue, et ce n'est pas ce que nous souhaitons à Sermentizon pour un bien vivre ensemble.

Dans l'article R1336-5, on peut lire : « *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.* »

Si un chien aboie régulièrement, un individu a le droit de porter plainte... Avant de porter plainte, il faudra néanmoins avertir le propriétaire du chien que ses aboiements vous gênent. *En cas d'échec d'un règlement à l'amiable, il peut se connecter sur le site ci-dessous pour faire un signalement :*

<https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/signaler-une-maltraitance-animale>

Déchets ménagers

Collecte de proximité

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne collecte les déchets ménagers des 40 000 usagers des 30 Communes du territoire, en proximité, en bacs, sacs et points d'apport volontaire. 30 agents assurent au quotidien le ramassage des emballages recyclables et des ordures ménagères, à raison de 35 tournées hebdomadaires.



- La collecte des emballages recyclables s'effectue en vrac dans les bacs jaunes, tous les 15 jours. Les cartons doivent être pliés. Pensez aux autres !
- La collecte des ordures ménagères s'effectue dans des sacs bien fermés, à déposer dans les bacs à couvercle vert ou bordeaux.
- **Nouveau ! Depuis le 1er janvier 2024, les biodéchets (restes de repas...) sont interdits dans les ordures ménagères et doivent être placés dans le composteur.**
- La collecte du verre et des grands cartons s'effectue via des points d'apport volontaires (conteneurs) répartis sur le territoire.

La Collecte en déchèterie : 4 sites sont à la disposition des usagers, particuliers et professionnels, pour accueillir les déchets qui ne sont pas collectés en proximité (bacs ou sacs) : Thiers, St Rémy-sur-Durolle, Puy-Guillaume et Courpière. Chaque usager du territoire a accès aux 4 déchèteries (gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels).

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi (9h15-12h et 13h30-17h15) toute l'année, sauf du 15 juin au 15 septembre (horaires d'été) : 7h30-14h. Les déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés.

De nombreux types de déchets sont aujourd'hui acceptés dans les déchèteries de TDM : gravats / bois / déchets verts / métaux / plaques de plâtre / verre / encombrants non-recyclables / mobilier / pneumatiques / déchets électriques / déchets diffus spécifiques / déchets toxiques / déchets de soins à risque (seringues...) / cartouches d'encre / huiles de friture et de vidange / lampes et néons / bouteilles de gaz / piles et batteries / textiles / papiers (uniquement à la déchèterie de Puy-Guillaume) / plastique dur (uniquement à la déchèterie de Courpière) / radios.

Bon à savoir : la collecte des encombrants ménagers

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, organise en partenariat avec Actypoles-Thiers, des tournées de collecte des encombrants ménagers. Ce service de proximité gratuit est réservé aux usagers particuliers des 30 Communes de TDM.

Inscrivez-vous pour la collecte directement auprès d'Actypoles-Thiers au 04 73 80 26 60 (du lundi au jeudi).

Ci-dessous les déchets interdits pour votre poubelle !

- **Les piles, les batteries ou les ampoules :** vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.
- **Les médicaments périmés :** ils doivent être rapportés en pharmacie, afin d'avoir l'assurance, qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.
- **Les déchets d'équipements électroniques :** il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui sera dans l'obligation de les récupérer. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner.
- **Les huiles alimentaires :** elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en très petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.
- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange :** vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques ou bien chez un garagiste.
- **Les pneus :** ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à contacter votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.
- **Grillage, bois et tous autres matériaux** doivent être déposés à la déchetterie.

Mode d'emploi :

Avant tout dépôt des encombrants, inscrivez-vous :

06.62.43.51.50. (du lundi au vendredi)

Tout dépôt sur la voie publique est passible d'une amende de 135 euros si vous n'êtes pas inscrit à la collecte des encombrants.

Collecte limitée à 5m³ par foyer (en rez-de-chaussée ou à l'extérieur du logement, tout en évitant de ne pas encombrer la voie publique). La collecte n'est en aucun cas effectuée à l'intérieur d'une habitation en cas d'accès dangereux ou insalubrité.

Selon leur état, les encombrants et objets collectés pourront être réemployés, plutôt que d'être jetés. Certains éléments en trop mauvais état (vaisselle et carrelage cassés...) peuvent être refusés.

✓ Déchets acceptés :

Mobilier (buffet, table, canapé...)

Literie (matelas, sommier...)

Matériel ou élément de construction (porte, fenêtre, volet, carrelage, évier...)

Déchets d'éléments d'ameublement

Vaisselle, livres, jouets, cycles, objets décoratifs

Outils, tondeuse, motoculteurs, textiles, linge de maison, chaussures

Déchets électriques et électroniques (machine à laver, aspirateur, gazinière, micro-ondes, chaîne-hifi, téléviseur, matériel informatique...)

✗ Déchets refusés :

Déchets verts, gravats

Déchets toxiques ou dangereux (bouteille de gaz, extincteur, solvant...)

Déchets à caractère médical (médicaments, seringues...)

Déchets d'origine animale

Déchets collectés dans les bacs (ordures ménagères, emballages recyclables...)

ou faisant l'objet d'une collecte spécifique (verre...)

Pneus, déchets automobiles (excepté les batteries)



Action effectuée en partenariat avec Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

Pour tout savoir sur le tri et la réduction des déchets ménagers à TDM :

service prévention des déchets, 04.73.53.93.08, www.cctdm.fr

Conception : service communication TDM / Illustrations : STUJ



Collecte des encombrants ménagers : un service gratuit proposé par



En 2025, sur les 30 Communes du territoire, TDM organise des tournées de collecte des encombrants ménagers (service destiné aux particuliers).

Inscrivez-vous :

06.62.43.51.50.

Standard téléphonique ouvert du lundi au vendredi

Planning des collectes 2025

Thiers

- Mardi 28 janvier
- Mardi 11, jeudi 20, mardi 25 février
- Mardis 11 et 18, jeudi 27 mars
- Mardi 15, jeudi 24 avril
- Mercredi 7, mardi 20 mai
- Mardi 10, jeudi 19 juin
- Mardi 8, jeudi 24 juillet
- Mardi 26 août
- Mardis 9 et 23 septembre
- Mardi 7, jeudi 16, mardi 21 octobre
- Mardis 4, 18 et 25 novembre
- Mardis 2 et 16 décembre

Châteldon, Ris

- Mardi 18 février
- Mardi 24 juin

Charnat, Noalhat, Dorat

- Mardi 8 avril
- Mardi 14 octobre

Lachaux, St-Victor Montvianeix

- Mardi 1^{er} avril
- Mardi 3 juin

Courpière, Sermentizon Nérondes-sur-Dore

- Jeudis 6, 13 et 27 février
- Jeudi 13 mars
- Jeudi 17 avril
- Jeudi 22 mai
- Jeudi 12 juin
- Jeudi 10 juillet
- Jeudi 28 août
- Jeudi 11 septembre
- Jeudi 9 octobre
- Jeudi 6 novembre
- Jeudi 4 et 18 décembre

Puy-Guillaume, Paslières

- Jeudi 20 mars
- Mercredi 12 novembre

St-Rémy-sur-Durolle, La Monnerie-le-Montel, Palladuc

- Mardi 25 mars
- Mardi 22 avril
- Mardi 27 mai
- Mardi 17 juin
- Mardi 22 juillet
- Jeudi 18 septembre

Celles-sur-Durolle, Viscomtat

- Mardi 29 avril
- Mardi 29 juillet

Escoutoux, Ste-Agathe

- Jeudi 15 mai
- Mardi 16 septembre

Vollere-Ville, Vollere-Montagne

- Jeudi 26 juin
- Jeudi 25 septembre
- Jeudi 23 octobre

Olmet, La Renaudie

- Jeudi 31 juillet
- Mardi 30 septembre

Augerolles, Aubusson d'Auvergne

- Mardi 6 mai
- Jeudi 17 juillet

Arconsat, Chabreloche

- Mardi 13 mai
- Jeudi 5 juin

Sauviat, St-Flour l'Etang

- Mardi 15 juillet
- Mardi 28 octobre



Inscrivez-vous :

06.62.43.51.50.

Standard téléphonique ouvert du lundi au vendredi



Calendrier des collectes des déchets 2025

Sermentizon / Néronde-sur-Dore / Courpière (nord)



Consignes
de tri
au dos



Ordures ménagères (bac vert ou bordeaux) : le **MERCREDI**

Emballages recyclables (bac jaune) : **1 VENDREDI sur 2**



Rappel : la collecte des déchets s'effectue uniquement en bac de regroupement.
Ces jours sont communiqués à titre indicatif uniquement.

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 M FÉRIÉ 01	1 S	1 S	1 M	1 J FÉRIÉ	1 D
2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L 23
3 V	3 L 06	3 L 10	3 J 14	3 S	3 M
4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M
5 D	5 M	5 M	5 S	5 L 19	5 J
6 L 02	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V
7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S
8 M	8 S	8 S	8 M	8 J FÉRIÉ	8 D
9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L FÉRIÉ 24
10 V	10 L 07	10 L 11	10 J 15	10 S	10 M
11 S	11 M	11 M	11 V	11 D 20	11 M
12 D	12 M	12 M	12 S	12 L	12 J
13 L 03	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V
14 M	14 V	14 V	14 L	14 M	14 S
15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D
16 J	16 D 08	16 D 12	16 M	16 V	16 L 25
17 V	17 L	17 L	17 J 16	17 S	17 M
18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M
19 D	19 M	19 M	19 S	19 L 21	19 J
20 L 04	20 J	20 J	20 D	20 M	20 V
21 M	21 V	21 V	21 L FÉRIÉ	21 M	21 S
22 M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D
23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L 26
24 V	24 L 09	24 L 13	24 J 17	24 S	24 M
25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M
26 D	26 M	26 M	26 S	26 L 22	26 J
27 L 05	27 J	27 J	27 D 18	27 M	27 V
28 M	28 V	28 V	28 L	28 M	28 S
29 M		29 S	29 M	29 J FÉRIÉ	29 D
30 J		30 D	30 M	30 V	30 L
31 V		31 L		31 S	
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 M 27	1 V	1 L 36	1 M	1 S FÉRIÉ	1 L 49
2 M	2 S	2 M	2 J	2 D	2 M
3 J	3 D	3 M	3 V	3 L 45	3 M
4 V	4 L 32	4 J	4 S	4 M	4 J
5 S	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V
6 D	6 M	6 S	6 L 41	6 J	6 S
7 L 28	7 J	7 D 37	7 M	7 V	7 D
8 M	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L 50
9 M	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M
10 J	10 D	10 M	10 V	10 L 46	10 M
11 V	11 L 33	11 J	11 S	11 M FÉRIÉ	11 J
12 S	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V
13 D	13 M	13 S	13 L 42	13 J	13 S
14 L FÉRIÉ 29	14 J	14 D 38	14 M	14 V	14 D
15 M	15 V FÉRIÉ	15 L	15 M	15 S	15 L 51
16 M	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M
17 J	17 D 34	17 M	17 V	17 L 47	17 M
18 V	18 L	18 J	18 S	18 M	18 J
19 S	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V
20 D	20 M	20 S	20 L 43	20 J	20 S
21 L 30	21 J	21 D 39	21 M	21 V	21 D
22 M	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L 52
23 M	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M
24 J	24 D	24 M	24 V	24 L 48	24 M
25 V	25 L 35	25 J	25 S	25 M	25 J FÉRIÉ
26 S	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V
27 D	27 M	27 S	27 L 44	27 J	27 S
28 L 31	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D
29 M	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L
30 M	30 S	30 M	30 J	30 D	30 M
31 J	31 D	40	31 V		01



Horaires de collecte de 5h à 20h. Règlement de collecte disponible sur www.cctdm.fr
> Plus d'infos ? Service déchets ménagers de TDM : 04 73 53 93 08 / accueil.dechets@cctdm.fr

Regroupement pédagogique

Le RPI de Bord l'Etang- Glaine Montaigut - Sermentizon - Neuville a pu organiser courant février 2024 une sortie classe de neige de Valoire pour les classes de CP, CE1 et CE2. Cette sortie a pu se réaliser grâce aux dons à diverses associations (CIPE, Les amicales, Les tréteaux de Beauvallon, les Blacks Bombers...).

Le CIPE profite de ce bulletin pour vous souhaiter les meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Il compte sur votre présence pour les manifestations à venir : carnaval organisé à Sermentizon le samedi 22 mars et la fête de fin d'année qui se déroulera le samedi 28 juin 2025 à Bort l'Etang.

Divers

INFORMATION EN DIRECTION DES SENIORS

La commune de BORT L'ETANG, avec le concours des communes de GLAINE MONTAIGUT, NEUVILLE, RAVEL, ST JEAN D'HEURS et SERMENTIZON, propose une campagne d'information autour du « **Mieux vieillir** », qui se déroulera tout au long de l'année 2025.

Cette campagne comportera plusieurs facettes :

- ✓ La Gendarmerie animera une rencontre **Prévention des cambriolages et des « arnaques » à domicile**,
- ✓ L'Association Géront-Social- Santé de THIERS mettra à disposition sur notre territoire, le **Mobili'Dôme**, minibus aménagé pour rendre votre habitat économe et fonctionnel,
- ✓ Un **Ciné-débat** reprendra le thème « Habiter ses vieux jours » : projection assurée par Ciné-Parc et suivie d'un échange animé par une consultante en gérontologie
- ✓ Le conseiller numérique de la Médiathèque Entre Dore et Allier proposera une information sur les **Dangers d'Internet** suivie d'ateliers, pour ceux qui le souhaitent.

Chaque habitant de 60 ans et plus recevra une invitation par courrier de la mairie de BORT L'ETANG, en amont de chacune de ces manifestations. Ces animations sont gratuites et seront suivies d'un moment de convivialité. Pour les personnes n'ayant pas de solution pour se déplacer jusqu'au lieu d'animation, un service de transport pourra leur être proposé.

Pour toute information complémentaire, s'adresser :

- mairie de SERMENTIZON au 04 73 53 19 32
- mairie de BORT L'ETANG au 04 73 68 30 76

N.B. : Les personnes qui ne souhaitent pas que leur adresse soit communiquée à la mairie de BORT L'ETANG, voudront bien se faire connaître auprès du secrétariat de leur mairie. Il est précisé que la conservation des adresses est limitée à la durée de cette programmation.



Projet d'ateliers d'initiation au numérique aux seniors à Sermentizon

Il s'agit d'un atelier de 5 séances de 2h à raison d'une séance par semaine. Il s'adresse aux personnes débutantes, lors des séances, les notions de base seront reprises, des tablettes numériques adaptées seront mises à la disposition des participants.

L'une des séances sera animée par un Conseiller numérique pour accompagner et conseiller les participants sur l'achat d'un outil informatique et les abonnements téléphoniques et/ou internet.

Le groupe sera composé de 8 personnes maximum. L'atelier est gratuit pour les participants.

Calendrier prévisionnel :

Séance1	Jeudi 18 septembre 2025	10h à 12h
Séance2	Jeudi 25 septembre 2025	
Séance3	Jeudi 02 octobre 2025	
Séance4 Conseiller numérique	Jeudi 09 octobre 2025	
Séance5	Jeudi 16 octobre 2025	

Evènement :

Le tour de France féminin traversera la commune de Sermentizon le **jeudi 31 juillet 2025**. Le tour arrivera de Ravel en passant par le Pialoux, la Cros, le bourg de Sermentizon et continuera en direction de Courpière par la route de la carrière.

La vie des associations

Comité des Fêtes de Sermentizon

Le comité des fêtes a organisé de très nombreuses animations, tout au long de l'année.

- **Repas dansant « année 80 »** avec Laura'S truck et Disco mobile ANTARES : 2 mars 2024.
- **Fête de la Musique** avec le groupe « Just' ensemble » le 24 juin.
- **Marché artisanal et vide-Grenier du 7 juillet** ont été annulés suite aux élections législatives.
- **Sermentizon en fête 31 août et 1 septembre** : le samedi : marché artisanal, manèges, pêche aux canards, ont la joie des petits et grands. Puis restauration avec « Laura'S Truck », ensuite « Labandanou » a animé la soirée et la retraite aux flambeaux, avec les enfants du village. Et le dimanche : « Cuisse de Bœuf » préparé par « Jo Broche ». Concert avec « Batterie Fanfare de Saint Maurice Vollore Ville.
- **3^{ème} bourse aux jouets et vêtements** le 3 décembre.
- Le Comité des Fêtes vous remercie de votre participation à nos diverses manifestations, et nous espérons vous voir encore plus nombreux cette 2025.



Association « Culture et Patrimoine à Sermentizon »

L'association s'est retrouvée au moins une fois par mois courant 2024 pour divers chantiers (restauration du four de Couleau, travail autour de l'ancienne mare communal avec le projet de créer un terrain de pétanque, entretien de l'éolienne, de l'église et des espaces verts du bourg...)

Elle a participé à certaines animations au château d'Aulteribe en particulier « monuments jeux d'enfants » et des soirées contes. En août, elle a accueilli le Festival Baroque d'Auvergne pour un concert et organisé un concert de chants corses en octobre. En novembre, l'association a installé une exposition de photos intitulée « Costumes » et invité l'entomologiste Thibault Delsinne pour une conférence au château.



En 2025, les activités continuent et des animations sont programmées.

Amicale laïque



Lors de sa dernière édition, la traditionnelle tripe du Pialoux de l'amicale laïque a de nouveau battue des records. 747 repas ont été distribués dont plus de 200 lors de la vente à emporter. Sera-t-il possible de faire mieux la prochaine fois ? Réponse le dimanche 26 octobre 2025. Rappelons que les bénéfices réalisés financent les différents projets des écoles du regroupement scolaire.

Association « Quatre A »

Une nouvelle ère aux Quatre A - L'année 2024 a été une année riche en projets et événements :



- Renouvellement de la Labellisation par les Services de l'Etat jusqu'en fin d'année 2026
- Reconduction de notre statut de Bienfaisance pour 5 ans
- Signature d'une convention de partenariat avec le château d'Aulteribe
- Signature d'une convention de volontariat avec la Manufacture MICHELIN
- Réalisation d'un important chantier avec les travaux de réhabilitation de l'ensemble des locaux à la fois administratif, technique, les chenils, les parcs de détente, les clôtures sans oublier la mise aux normes électriques, d'hygiène, sécurité, environnementales. Le chantier devrait se terminer fin février 2025.
- Célébration le 15 juin des 30 ans de l'Association sur le site exceptionnel du château d'Aulteribe. Déclinaison d'un nouveau logo pour appuyer la dynamique de l'Ecole et nos valeurs.

Tous les objectifs ont été atteints pour cette année 2024 :

- Activités Chiens-Guides

6 chiens-guides éduqués et remis à 6 déficients-visuels : TACOS-TEMIS-THALYS-THOR-TOFFE E-ULYA -

6 Nouveaux duos sont ainsi formés dont 2 à Lempdes, 1 dans l'Allier - 1 sur Paris, 1 sur Aix en Provence - 1 sur St Priest



- Médiation animale

Une activité très soutenue - plus de 30 établissements ont signé une convention pour près de 380 séances. Cette activité rayonne entre Vichy - Issoire - Clermont-Ferrand - Chamalières - Cébazat - Aulnat - Ennezat - Billom - Thiers - Lezoux

La Médiation est une activité très demandée aujourd'hui et continue d'évoluer pour cette année 2025.

Les animaux médiateurs : Salto - le lapin anglosaxon angora, les chiens : Pégase - golden Retriever, Tango - Flat Coat - Shadow - labrador, Netti - yhorshire - Uni - king charles - Tartine - Gorgi

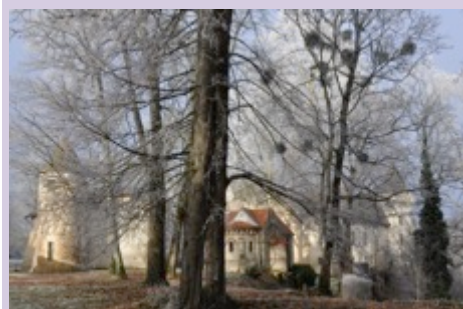
Remerciements

Au nom de toute l'Equipe des Quatre A, je voulais exprimer toute ma gratitude, tous mes **remerciements** pour l'implication, l'engagement, le dévouement, la générosité de chacun au profit de notre grande famille «des quatre A» et notamment A Monsieur le Maire de Sermentizon, toute son équipe et tous les bénévoles, sans qui notre Association ne pourrait mener à bien ses objectifs.

Calendrier des associations

- 23 mars - Randonnée à Romagnat - Quatre A
- 19 avril - repas concert - « Les Gaulois »
- 17 mai - Spectacle country - Comité des fêtes
- 15 juin - Animation au château - Quatre A
- 21 juin - Fête de la musique - Comité des fêtes
- 6 juillet - Vide grenier - Comité des fêtes
- 5 août - Concert à l'église - Culture et Patrimoine
- 16 août - Exposition voitures anciennes - « Les Gaulois »
- 6 et 7 septembre - Fête patronale - Comité des fêtes
- 20 septembre - Porte ouverte - Quatre A
- Octobre - Concert à l'église - Culture et patrimoine
- Exposition photos et conférence - Culture et patrimoine
- 26 octobre : Tripes du Pialoux - Amicale Laïque
- 15 novembre - Paëlla - Téléthon
- 7 décembre - Bourse aux jouets - Comité des fêtes
- 13 décembre - Marché de Noël

Château d'Aulteribe



Une incroyable collection

Du 16 septembre au 14 mai

10h - 12h30 et 14h-17h30 - Visite guidée : 10h30 ; 14h30 ; 16h - Fermé les lundis
Fermé les mardis sauf pour les groupes

À noter : Accès libre au parc jusqu'à 19h30.
Renseignements au 04 73 53 14 55

PLANNING DES ACTIVITÉS

Viens réveiller l'artiste qui hiberne en toi !

Pendant trois jours, nous explorerons ensemble ton "imaginativité".
Créer des personnages, les interpréter, inventer des histoires et les jouer,
improviser, raconter des histoires, faire du mime, s'initier au clown,
le tout en s'inspirant de la Nature...

Nous partirons dans l'univers des contes Nature.

Selon la météo, nous sortirons faire des activités d'expression en Nature.

Le programme est prévisionnel, et sera modelé en fonction des envies et
des idées des participant.es. Si l'envie se fait sentir, nous pourrons faire
une petite représentation à la fin des trois jours

Infos pratiques

Quand ? du 26 au 28 février ; les enfants seront accueillis de 09h30 jusqu'à
16h30

Ils viendront avec un **pique nique tiré du sac**.

Où ? L'imaginérie se déroule à La Tuilerie du château d'Aulteribe sur la
commune de Sermentizon (parking en face du site du château)

Tarif ? 60 euros les 3 jours ou 25 euros à la journée - annulation en
dessous de 10 participant.es par jour

Contact ? Inscriptions obligatoires par mail : faisetris63@gmail.com
ou par tel: 07.69.63.11.26 (sms)



EN VACANCES À L'IMAGINÉRIE

par l'association Fais et Ris

Trois journées pour s'initier, se perfectionner ou
explorer l'univers de nos expressions artistiques grâce
au théâtre par la nature !

09h30 à 16h30
26 au 28 février 2025
pour les enfants
de 8 à 12 ans



Théâtre, clown,
improvisations,
mimes et contes
inspirés par la
Nature...



Viens vivre une aventure décalée et haute en couleurs !
Viens grimper tout en haut des arbres, et même dormir perché
dans le grand chêne
Viens exprimer ta créativité : théâtre, clown, improvisation,
conte...
Tu vivras une semaine dans la Nature, auprès des arbres, des
oiseaux, des étoiles et des artistes en herbe



Pour toutes informations et inscriptions
sejours.faisetris63@gmail.com ou par tel : 06.86.60.57.35

— 540 euros 7 jours et 6 nuitées —
— hébergement, restauration et activités —
Possibilités d'aides au financement du séjour : n'hésitez pas à
nous contacter. Nos séjours sont agréés CAF, ANCV et
vacances apprenantes (si aide reconductible en 2025)



Séjour de vacances

par l'association FAIS ET RIS

Dans les Art'bres

7 au 13 juillet 2025



8 - 12 ans

Hébergement sous tentes
à La Tuilerie du Château d'Aulteribe
63120 SERMENTIZON



16 places disponibles

Tu sens l'artiste qui réside en toi ? Tu as besoin de le faire sortir et
d'exprimer ta créativité ? Tu rêves de faire ça dans la Nature ? Tu es au
bon endroit !

Viens vivre une semaine remplie d'activités artistiques : théâtre, clown,
conte, chant, musique verte... Le tout en pleine Nature : tu pourras
explorer les forêts, grimper aux arbres, faire du feu, dormir sous les
étoiles (et même perché en haut du grand chêne...), découvrir les arbres
et les animaux qui t'entourent, et peut-être... en faire un spectacle ?



Pour toutes informations et inscriptions
sejours.faisetris63@gmail.com ou par tel : 06.86.60.57.35

— 490 euros 7 jours et 6 nuitées —
— hébergement, restauration et activités —
Possibilités d'aides au financement du séjour : n'hésitez pas à
nous contacter. Nos séjours sont agréés CAF, ANCV et
vacances apprenantes (si aide reconductible en 2025)



Séjour de vacances

par l'association FAIS ET RIS

La troupe des bois

14 au 20 juillet 2025



10 - 14 ans

Hébergement sous tentes
à La Tuilerie du Château d'Aulteribe
63120 SERMENTIZON



16 places disponibles

Nettoyage des chemins communaux



« J'aime la nature propre » est une opération participative de nettoyage de printemps à l'initiative de la Fédération Nationale des Chasseurs.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Puy-de-Dôme s'implique dans cette opération qui se tiendra les 14, 15 et 16 mars 2025.

Localement, la société de chasse de Sermentizon participe à cette belle action

le **samedi 15 mars** pour un nettoyage des chemins communaux et donc de ramasser un maximum de déchets jetés par toutes ces personnes qui font preuve d'incivisme.

Toutes les personnes qui souhaitent nous accompagner dans cette démarche positive pour l'environnement sont les bienvenues. Venez nombreux le samedi 15 mars avec une paire de gants.

Rendez-vous à 8h30 au local de chasse pour le café avant de faire la chasse aux déchets.

Le bureau de la société de chasse.

Voiture « vantouse » C'est quoi ???

C'est une voiture utilisant de manière prolongée un stationnement public.

En France, le règlement précise :

« Une voiture ne peut stationner plus de 7 jours consécutifs sur la voie publique et ... même moins si un arrêté de police locale a été pris en ce sens. »



Réouverture du salon de coiffure courant 2024

Le salon de coiffure "Corinne" est ouvert tous les jours de la semaine sauf samedi et dimanche sur rendez-vous au salon ou à domicile au **06 75 75 97 85**

Agenda prévisionnel 2025 Municipalité

21 février - Réunion de conseil
02 mars - Permanence mairie
21 mars - Réunion de conseil
23 mars - Commémoration
06 avril - Permanence mairie
11 avril - Réunion de conseil
04 mai - Permanence mairie
11 mai - Commémoration
16 mai - Réunion de conseil
13 juin - Réunion de conseil
06 juillet - Permanence mairie

PROJETS de TRAVAUX ?

L'OPAH* DE THIERS DORE ET MONTAGNE VOUS AIDE !
*OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Conseils techniques et accompagnement
Aides ?
Économies d'énergie
Adaptation
Eligibilité ?
Mon suivi dossier ?

RENSEIGNEZ-VOUS LORS DES PERMANENCES SOLiHA !

QUAND ?
Les 1ers et 3èmes mardis du mois de 10h00 à 12h00 sur rendez-vous
7 et 21 janvier, 4 et 18 février, 4 et 18 mars, 1er et 15 avril, 20 mai, 3 et 17 juin, 1er et 15 juillet, 2 et 16 septembre, 7 et 21 octobre, 4 et 18 novembre, 2 et 16 décembre 2025.

OÙ ?
Maison France Service de Courpière- Place de la Victoire

Prenez rendez-vous auprès de :
Au 04 51 009 111
Ou sur internet : <https://tinyurl.com/SOLiHA-PIC-COURPIERE>
Ou scannez le QR code

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
LOIRE - PUY DE DÔME

Informations pratiques

Violence et violentomètre

PROFITE Ta relation est saine quand il...	1	Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts
	2	Accepte tes amies, amis et ta famille
	3	A confiance en toi
	4	Est content quand tu te sens épanoui
	5	S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble
	6	Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose
VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il...	7	Rabaisse tes opinions et tes projets
	8	Se moque de toi en public
	9	Est jaloux et possessif en permanence
	10	Te manipule
	11	Contrôle tes sorties, habits, maquillage
	12	Fouille tes textos, mails, applis
	13	Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes
	14	T'isole de ta famille et de tes proches
	15	T'oblige à regarder des films pornos
	16	Thumilie et te traite de folle quand tu lui fais des reproches
PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...	17	"Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît
	18	Menace de se suicider à cause de toi
	19	Menace de diffuser des photos intimes de toi
	20	Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe
	21	Te touche les parties intimes sans ton consentement
	22	T'oblige à avoir des relations sexuelles
	23	Te menace avec une arme
	24	

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Renseignements, Conseil, Demandes d'aides

Violences femmes

Mail Mairie :

erre.sermentizon@gmail.com

3919

Violences femmes infos - (anonyme) 24h/24 et 7j/7 gratuit

119

Prévention et protection des enfants 24h/24 et 7j/7 gratuit

116006

Numéro National d'entraide aux victimes - 24h/24 et 7j/7 gratuit

08 00 05 95 95

SOS Viol informations

Permanence des conseillers départementaux (sur rendez-vous) -

Mairie de Courpière :

- Eric DUBOURGNOUX : les 1er et 3ème mardis de chaque mois de 10h à 12h 06 08 30 25 68

eric.dubourgnoeux@wanadoo.fr ou eric.dubourgnoeux@puy-de-dome.fr

- Aude BURIAS : les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois de 14h à 16h 04 73 53 01 21

aude.burias@puy-de-dome.fr

A Courpière - Locaux sociaux (à côté de la bibliothèque)

EFS (Espace France Services) : 04 15 80 00 12 Ouverture : mardi de 9h/12h30, mercredi 9h/12h30 et 14h/17h30, jeudi 9h/12h, vendredi 9h/12h30 et 14h/17h et samedi 9h/12h30

MISSION LOCALE : Tous les lundis avec ou sans rendez-vous. Tél. : 04 73 80 49 69 ou 06 71 80 86 86. accueil@mission-locale-thiers.com

ASSISTANTES SOCIALES : Maison des solidarités à Thiers 04 73 80 86 40 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

SOLIHA (Améliorer l'habitat ancien - subventions aux propriétaires) - Sur RDV - les 1ers et 3èmes mardi du mois de 10h à 12h <https://tinyurl.com/soliha-pig-courpiere> ou par téléphone au : 04 51 00 91 11.

PASSERELLE : permanences les jeudis de 8h30 à 17h uniquement sur rendez-vous. Contact : Sébastien BERROYER au 07 54 35 42 66 ou par mail à sebastien@passerelle-thiers.fr

CPAM : Permanences les mardis matins et jeudis après-midi uniquement sur RDV au 3646 ou via le compte AMELI. Proposition de visio avec la CPAM : mardis et jeudis de 9h à 11h, mercredis de 9h à 11h et de 14h à 16h, vendredis de 9h à 11h et 14h à 16h.

CAF : Permanence tous les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30. Uniquement sur rendez-vous sur Caf.fr/Ma Caf.

SERVICE SOCIAL DE LA CPAM : sur RDV au 3646

CONCILIATEUR DE JUSTICE : en mairie de Courpière, les 1er et 3ème mercredis du mois de 14h30 à 17h - sur rendez-vous uniquement au 06 07 82 90 83 - ouguy.delsescaux@conciliateurdejustice.fr

Une permanence du maire et des adjoints se tiendra chaque premier dimanche du mois (sauf en août) de 10h00 à 12h00 à la mairie de Sermentizon.